

## SEANCE DU 13 FEVRIER 2019

---

L'an deux mille dix-neuf et le treize février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PREVEDELLO Xavier, Maire.

Etaient présents : Mmes MOREL, FALGA, MM. FIORINA, MIETTE, adjoints, Mmes CLAU, DEBIAIS et GUESDON, conseillères municipales.

Absents excusés : Mme PEYRUSSE a donné procuration à Mme CLAU, MM AVERSENG et NOGUES conseillers municipaux

Absents non excusés : MM. BOUDET et ROQUES

Mme FALGA assure les fonctions de secrétaire de séance.

---

Le Procès-Verbal de la séance du 16 janvier 2019 est lu et adopté à l'unanimité des membres présents.

### **CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET** **DE2019 004**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'en raison des besoins de la collectivité, il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à cet emploi.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au Tableau des Emplois annexé au budget de la commune :

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 01/03/19 au au 28/02/20	1	Adjoint technique territorial	Agent technique polyvalent	35 heures

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1er échelon du grade.

Les membres du conseil, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents:

**ACCEPTENT** les propositions ci-dessus ;

**CHARGENT** le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;

**DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

## **GROUPAMA – REMBOURSEMENT SINISTRE VEHICULE**

**DE2019 005**

Suite au sinistre du 8 janvier 2019 concernant le véhicule Kangoo des services techniques, la société d'assurances Groupama propose un remboursement de 68,33 € TTC, montant correspondant au règlement de ma moitié des dommages selon le rapport d'expertise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE le remboursement de Groupama d'un montant de 68,33 € TTC (soixante-huit euros et trente-trois centimes).

## **GRATUITE SALLES COMMUNALES ACCORDEE A L'ASSOCIATION JPAE**

**DE2019 006**

Monsieur le maire propose de mettre gratuitement à disposition les salles communales, pour l'association JPAE qui organise une manifestation intitulée « Les 100 ans de Citroën » le weekend end du 15,16 et 17 février 2019 à Saint-Porquier.

Cette manifestation permettra d'accueillir du public très varié et nombreux en provenance de toute la région. Elle se déroulera dans la salle polyvalente et la salle annexe, qui seront occupées du mercredi 13 au dimanche 17 février 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, pour 8 voix pour et une voix contre, décide d'adopter la proposition.

## **ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Le conseil municipal décide de reporter cette élection afin de pouvoir proposer à M. Roques la possibilité d'en faire partie.

## **VNF – CONVENTION D'USAGE TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL**

**DE2019 007**

Monsieur le maire expose qu'une convention doit être signée avec les Voies Navigables de France afin que ceux-ci nous autorisent à procéder à des travaux d'aménagement du chemin de contre halage et la pose de mobilier sur une partie du domaine public fluvial sis sur la commune de Saint Porquier.

Cette convention serait consentie pour une durée de trois mois du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai 2019, durée prévue des travaux d'aménagement de la voie douce.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents:

ACCEPTE la convention d'usage temporaire du domaine public fluvial,

AUTORISE monsieur le maire à signer cette convention.

## **VNF – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL**

**DE2019 008**

Monsieur le maire informe que les Voies Navigables de France (VNF) souhaitent régulariser la situation de la halte nautique située sur le canal Latéral à la Garonne et propose donc la signature d'une convention d'occupation temporaire d'une durée de 18 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2036.

Monsieur le Maire précise que cette convention est consentie à condition de verser une redevance annuelle de 633.45 € qui commence à courir à compter de l'entrée en vigueur de la présente convention (1<sup>er</sup> janvier 2019).

La régularisation de cette halte nautique à caractère touristique s'inscrit dans le projet global de revitalisation du centre bourg de Saint Porquier en lien avec l'élaboration de la liaison Garonne Canal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents:

ACCEPTE la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial,

AUTORISE monsieur le maire à signer cette convention.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Rencontre avec le Président et la Directrice de Terres des Confluences : Bernard Garguy et Mélanie Gautreau souhaitent comme l'an passé venir à la rencontre des élus. Monsieur le Maire propose de les recevoir entre avril et mai juste avant un conseil municipal.

Syndicat des Eaux de Castelsarrasin : Monsieur le maire informe qu'une étude est lancée pour le groupement des 3 syndicats de Garganvillar, Moissac Lizac et Castelsarrasin afin d'étudier les possibilités d'entraide et de mutualisation des services des eaux et d'assainissement sur le territoire.

Devis installation climatisation bâtiments communaux (salle mariage, salle informatique, salle des aînés, bureau maire): un devis de l'entreprise Gumiero est présenté pour un total de 16335.76 € TTC. Le conseil municipal propose de demander un devis à d'autres entreprises.

Véhicule en LLD : les services techniques ont besoin d'un nouveau véhicule, le Kangoo étant en fin de vie. Monsieur le maire propose 3 devis pour son remplacement en location longue durée, entretien et perte financière inclus. Le véhicule le moins cher présenté est le Citroen Jumpy Fourgon pour 373,43€ TTC, puis le Peugeot Partner pour 410.25€ TTC, puis le Renault Trafic Fourgon pour 481.75€TTC. Le conseil municipal décide de signer le contrat avec Citroën pour un Jumpy Fourgon équipé.

Centre de Santé Publique : Monsieur le maire informe qu'une réunion de présentation du projet a eu lieu le 7 février dernier en présence des différents acteurs. Le bilan est très positif car le besoin est certain compte tenu des futurs départs en retraite de médecins sur le territoire. Deux médecins généralistes seraient recrutés dont un médecin à mi-temps sur Saint Porquier et un autre sur La Ville Dieu du Temple. La phase de recrutement est à lancer courant mai pour une ouverture du centre de santé en septembre 2019.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00 minutes.